

Communiqué de presse, Fondations Michels Serres – 12 décembre 2018

Dans son livre « Temps des crises », Michel Serres propose un chemin pour en sortir. L'état de la société comme celui de la nature devrait nous inciter aujourd'hui à être attentifs à son œuvre. Deux fondations portant son nom vont être créées. L'une qui aura pour mission d'encourager et de soutenir le travail universitaire sur l'œuvre de Michel Serres ainsi que la publication de ses œuvres complètes : **La Fondation Michel Serres**. L'autre, **La Fondation Michel Serres pour le contrat naturel** que nous présentons ici, aura pour mission de susciter et accompagner des projets, des réflexions, des expériences de mise en œuvre du « **contrat naturel** » proposé par Michel Serres. Deux fondations complémentaires, donc, qui travailleront de concert pour mieux faire connaître une œuvre magistrale pour la première et pour en tirer un projet social pour la seconde.

Le « Contrat naturel » de Michel Serres est le grand récit d'un nouveau projet social qui concilie l'adaptation aux changements environnementaux globaux avec les exigences de la justice et les moyens d'une vie publique démocratique. C'est un projet qui prend au sérieux la nature autant que la société. Et c'est un projet qui voit dans de multiples initiatives citoyennes, de quartier, d'associations, de collectivités territoriales, de bassins de vie..., en France comme à l'étranger, des briques de construction d'un tel "contrat naturel". En accompagnant ces expérimentations, la fondation va pouvoir proposer des scénarios concrets qui répondent à ce grand projet social.

Ces expérimentations devront être politiquement et socialement innovantes et illustrer un exemple de lien harmonieux entre les ressources naturelles et les besoins sociaux d'un territoire.

Pour cela, les projets de la *Fondation Michel Serres pour le contrat naturel* s'inscriront dans les dimensions suivantes :

- + soin du territoire pour ménager les ressources considérées comme biens communs ;
- + respect des droits humains et garantie des besoins fondamentaux transgénérationnels ;
- + gouvernance collective associant toutes les composantes du territoire ;
- + démocratie alimentaire liant alimentation, nature et agriculture, pour concevoir un droit adapté aux différents territoires de vie ;
- + coproduction de savoirs non hiérarchisés et d'expériences multiples par les chercheurs et les acteurs de la société ;
- + reconnaissance et respect de la diversité des traditions et des représentations du monde.

Cette fondation prend la suite de l'Institut Michel Serres créé en 2012 sur le thème des ressources et des biens publics. C'est au sein de cet institut que la fondation a été préparée. La fondation va ainsi poursuivre la méthode d'associer la recherche scientifique et les initiatives portées par les organisations de la société civile ou les citoyens eux-mêmes. Elle va reprendre l'objectif de retisser, à l'échelle des territoires, des liens indissociables entre la santé des milieux naturels, la santé humaine et la santé de la société. Et elle aura ainsi une fonction d'incubateur de projets qui donneront du sens au « contrat naturel » proposé par Michel Serres.

La Fondation Michel Serres pour le contrat naturel va donc porter ce grand projet social qui est de penser et d'expérimenter des relations écologiques et solidaires de coexistence avec la terre et les vivants, en faisant du "contrat naturel" une philosophie de l'action.

Contact : ioan.negrutiu@ens-lyon.fr ; francois.collart-dutilleul@univ-nantes.fr